

Antoine Jean BAFFELEUF

Né le 16 juillet 1883 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Fils de François-Xavier Baffeuf, associé de la [S.N.C. Monpezat-Daurelle](#),
et de Anne Trapon.
Marié à Gisèle Richard. Dont :
— Colette (Hanoï, 16 décembre 1907-Paris VII^e, 15 juillet 1965) : mariée à Paris VIII^e,
le 7 mars 1930, avec André Raoul Émile Vairon, divorcée et remariée à Paris VII^e, le 9
juillet 1948, avec Robert Henri Charles Baroche. Administrateur de la Stacindo.
— et Jean (Hanoï, 21 déc. 1910-Chamalières, 13 nov. 1992)

Décédé à Paris VII^e, le 13 avril 1963.

Élève à l'École coloniale de Paris
1905 : arrivée à Saïgon
Administrateur stagiaire des services civils de l'Indochine
Docteur en droit : *Les impôts en Annam*, Paris, thèse de droit, Giard & Brière, 1910.
Secrétaire de M^e Gueyffier, avocat-défenseur près la Cour d'appel de Hanoï (1911)
Avocat-défenseur à Hanoï
Conseil juridique de l'armateur [Bach-Thai-Buoi](#),
de Fortuné Sauvage, de René Daurelle...
Actionnaire de la [Société civile des charbonnages de Tuyên-Quang](#) (1921)
Président et administrateur délégué de la [S.A. Charbonnages de Tuyên-Quang](#) (1924)
Membre du Comité d'union républicaine à Hanoï,
à l'origine de la réputation de l'[Indochine Républicaine](#) (1924-1928)
Administrateur de la [Stacindo](#) (1924)
Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (juillet 1925)
Vice-président des Auvergnats du Tonkin (1925)
Président et administrateur délégué des [Distilleries françaises de l'Indochine](#) à
Battambang
et des [Distilleries du Centre-Annam](#)
Administrateur des [Comptoirs généraux de l'Indochine](#) (1926-1927),
Président de la Société agricole, financière, industrielle et minière de l'Indochine
([SAFIMIC](#))(1928), holding
Administrateur-directeur des [Transports maritimes et fluviaux de l'Indochine](#) (1928)
Acquéreur, en association avec René Daurelle, du quotidien [France Indochine](#)
(1929-1932)
Administrateur-directeur de la [Société industrielle de l'Annam-Tonkin](#)
(Manufacture de boutons)
Déboulonne le bijoutier Perroud de la présidence de la Chambre de commerce de
Hanoï (1936)
Candidat malheureux au Conseil supérieur de la France d'Outre-Mer (1936)
Président de l'[Aéro-club du Nord-Indochine](#)
Tête de liste aux élections municipales à Hanoï (1938) : battu.
Associé de la [Société tonkinoise des mines d'amiante](#) (Sarl, déc. 1941), Hanoï,
Président du Comité d'action de l'Union française issu des États généraux de la
colonisation française (Paris, 30 juillet-24 août 1946)

Vice-président de la Société de caution mutuelle pour la France d'outre-mer
(SOCAMUFOM)(1948)

ÉCOLE COLONIALE. — DEMANDE DE SUBVENTION DE M. BAFFELEUF.
(*Conseil général du Puy-de-Dôme*, avril 1903)

M. Chometon. — Nous avons été saisis d'une demande de subvention formée par M. Baffeuf, habitant Clermont, en faveur de son fils, élève à l'École coloniale de Paris. Votre sixième Commission, d'accord avec, la première, vous propose d'ajourner la décision à prendre jusqu'à votre prochaine session d'août.

DÉLIBÉRATION.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

A l'emploi d'administrateur de 5^e classe.
(*Journal officiel de la République française*, 18 avril 1908)

M. Baffeuf (Antoine-Jean), administrateur stagiaire.

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1910)

Par arrêté du résident supérieur en Annam en date du 15 avril 1910 :
M. Baffeuf, administrateur de 5^e classe des Services civils, rentrant de congé, est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au résident de France à Nha-trang en remplacement de M. Orband, commis de 1^{re} classe, appelé à d'autres fonctions.
Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de quatre cents piastres prévue par l'arrêté du 14 février 1902.

Secrétaire de M^e Gueyffier
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1911)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine, en date du 1^{er} avril 1911, rendu sur la proposition du procureur général p. i., chef du service judiciaire en Indochine :
M. Baffeuf (Antoine-Jean), docteur en droit, est agréé comme secrétaire de M^e Gueyffier, avocat-défenseur près la Cour d'appel de l'Indochine (3^e chambre) et les Tribunaux de l'Annam et du Tonkin.

Mouvement administratif
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1912)

Disponibilité

Par arrêtés du ministre des Colonies, ont été placés, sur leur demande, dans la position de disponibilité sans traitement :

Baffleuf, administrateur de 5^e classe des Services civils de l'Indochine, pour une période de deux années, à compter du 1^{er} avril 1912.

(*L'Écho annamite*, 8 avril 1920)

Avocat de faux-monnayeurs.

Trop d'ambition ?

« L'Annamite peut-il remplacer le Chinois dans l'emploi de comprador ? »

(*L'Écho annamite*, 8 novembre 1921)

.....
Cette question a été formulée à propos de la succession qui s'est ouverte, à la Banque de l'Indochine à Hanoï, à la suite de la retraite du comprador chinois, et pour laquelle un Annamite pose sa candidature appuyée par une pétition adressée au gouverneur général et signée par de nombreux notables indigènes.

L'*Avenir du Tonkin* ... tend à démontrer que les visées de l'aspirant comprador annamite sont bien moins ambitieuses que ne le faisait croire l'article de *France-Indochine*.

.....
Voici l'article de l'*Avenir du Tonkin*.

N. D. L. R.

Nous avons reçu la visite de trois personnalités annamites notables, venues nous manifester leur étonnement d'avoir vu se dessiner, dans un journal de la colonie, une hostilité contre leur démarche auprès de la Banque de l'Indochine pour qu'au comprador chinois actuel démissionnaire, soit appelé à succéder dans cet établissement un Annamite.

.....
— En admettant que tout le monde pût critiquer notre ambition, un seul journal devait se l'interdire et c'est, suprême ironie, celui précisément qui daube sur nous ! »

— Mais au fait, dis-je, peut-être pourriez-vous voir M. Bach-Thai-Buoi : il est le principal actionnaire de cette feuille.

— Monsieur ! il a signé avec nous notre pétition !

— Dieu que cet homme doit donc souffrir, Messieurs ! Positivement, on l'écartèle : il appuie votre demande de la main droite, si j'en juge à la signature que vous me montrez ; il la combat de la main gauche, dans son journal. Avez-vous connu *Janus bifrons* ? Moi non plus d'ailleurs : c'était un ancien. Aujourd'hui, on dirait de lui qu'il misait sur les deux tableaux. Peut-être M. Buoi est-il un type dans le genre de Janus. Mais j'allais l'oublier, j'ai un excellent ami dans ce journal : il en est même l'âme. Il n'y écrit jamais — afin de pouvoir se défendre de « toutes compromissions » — car il a horreur des compromissions, surtout fructueuses.

Mais il inspire et il dicte — ce qui n'est fichtre pas la même chose en y regardant bien. Avez-vous vu cette haute personnalité ?

— Vous voulez parler sans doute de M. Baffleuf ?

— Monsieur Antoine Baffleuf, lui-même.

— Oh ! Monsieur, nous n'avons pas négligé de le voir : il déplore cet article, il ignore qui a pu l'inspirer. « Comment l'aurai-je fait, si je n'étais pas né ? Je tête encore ma

mère. » Il n'y est pour rien et, depuis le mois de septembre, il ne s'occupe plus de ce journal.

— C'est la quintessence de l'homme du monde : il n'aime pas à paraître. Positivement, c'est dommage et cette modestie est excessive.

— Puis il a ajouté qu'en matière de banque, un scrupule l'eut certainement incité à s'abstenir de tout conseil, même sous une forme détournée, à la Banque de l'Indochine ; il doit ses conseils à d'autres banquiers...

— ???

— Les banquiers chettys, ses clients, et ceux-là n'ont pas besoin de comprador.

En cas de difficultés avec la clientèle, M. Baffleuf, au nom des justes lois, requiert quand cela est légitime la contrainte par corps. C'est une manière d'entendre la sollicitude pour la population annamite. Elle échappe à toute critique. M. Baffleuf est plein de tendresse pour les indigènes : s'il en croque quelqu'un de loin en loin — et en toute justice — c'est à la sauce Chetty. La sauce comme vous savez, fait passer le poisson.

.....
M D.

LÉGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1925)
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1925)

Chevaliers

Baffleuf (*Antoine-Jean*), avocat défenseur à Hanoï ; 12 ans de services dans les services civils de l'Indochine. Titres exceptionnels : 18 ans de séjour dans la colonie, avocat-conseil de nombreuses sociétés, a concouru au développement économique du Tonkin en provoquant, facilitant, aidant à la formation, l'organisation, le fonctionnement de nombreuses entreprises industrielles et agricoles.

Au barreau tonkinois
(*L'Écho annamite*, 14 janvier 1926)

Maître Piton, avocat-défenseur à Hanoï, a été élu membre du conseil de discipline du barreau tonkinois en remplacement de maître Baffleuf, démissionnaire.

Une nouvelle association
(*Les Annales coloniales*, 4 février 1926)

Le 26 décembre dernier, à la Brasserie du Coq d'or à Hanoï, a eu lieu la première réunion des Indochinois originaires de l'Auvergne.... ont été élus vice-présidents : MM. Dandolo et Baffleuf...

[M^e Antoine Baffleuf, un des avocats les plus fins du Tonkin]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mars 1927).

Notez que M. Buoi est un homme très riche, qui s'était engagé dans cette modeste affaire¹ en connaissance de cause, après avoir fait éplucher le cahier des charges par M^e Baffeuf, sans l'avis duquel il n'achète pas pour deux sous de cacahuètes à un gamin dans la rue, qu'il a, deux fois de suite, obtenu des prolongations de délai, et qu'en somme, il a fait ce procès par pur dilettantisme, pour montrer à ses compatriotes quelle arme incomparable il avait en la personne de son avocat.

Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1927)

Sont de retour en France :
M. Baffeuf, avocat-défenseur.

Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1928)

Sont revenus au Tonkin : M. Baffeuf, avocat-défenseur à Hanoï...

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Reviennent en France :
M. Baffeuf, avocat-défenseur.

Nouvelles du Tonkin

M^e Baffeuf rentre en France
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1929)

Haiphong, le 10. — Sur le « Claude-Chappe », parti jeudi matin, se trouve M^e Baffeuf, avocat-défenseur à Hanoï, rentrant en France.

Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1930)

Sont revenus au Tonkin : M. Baffeuf, avocat-défenseur

AU BOURGET

EN ATTENDANT M. PASQUIER

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1930)

¹ L'achat le 20 septembre 1920 : de 111 lots communaux vendus aux enchères par la ville de Hanoï

.....
Mme Baffeuf, pensive, songeait à son mari qui rentre par l' « Athos-II » : « Dire qu'Antoine a quitté Saïgon en même temps que lui et qu'il n'est même pas encore à Colombo ! »

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

Sont revenus en France : M. Baffeuf, avocat-défenseur

Les Indochinois de Paris

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1931)

Les Indochinois de Paris avaient invité le 7 mai M. Pasquier à venir partager leur déjeuner du jeudi.

.....
Côté justice : MM. Baugé, Detay, Jalade, Baffeuf, Régnier, les deux frères Gandin et Cazenave.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 octobre 1932)

[...] arrivée à Saïgon de l'avion régulier Air-Orient, avec cinquante-six kg de courrier postal, douze kg de fret et environ deux cents kg de passagers inégalement répartis entre MM. Labasthe, Baffeuf et Glaize

Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1931)

Sont revenus au Tonkin : M. Baffeuf, ancien avocat-défenseur

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1932)

Sont revenus en France : M. Baffeuf, industriel

Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

Sont revenus en Indochine : Mme Baffeuf.

ÉLECTION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ
Renouvellement partiel de 1936
(*Chantecler*, 26 mars 1936, p. 2)

Nous recevons le communiqué ci-après, avec prière d'insérer

SCRUTIN DU 31 MARS 1936

Aux électeurs consulaires français de la circonscription de Hanoï

Mesdames, Messieurs,

Le silence singulier de vos élus consulaires au milieu des protestations véhémentes soulevées par l'application des décrets-lois dont les conséquences ont été si cruelles pour le commerce local ;

L'accueil réservé par la chambre de commerce à l'initiative prise récemment par le conseil municipal de la Ville de Hanoi, en faveur d'une réduction des patentes ;

La position négative adoptée par la majorité de ses membres vis-à-vis de questions intéressantes au premier chef nombre de ses ressortissants comme celle de la propriété commerciale ;

L'abandon devant les difficultés d'une tâche rendue souvent difficile par les exigences des pouvoirs publics ont donné l'impression à nombre d'entre vous que, dans sa composition actuelle, la chambre de Commerce de Hanoi n'avait qu'imparfaitement répondu au but essentiel de cette institution La défense et la sauvegarde des intérêts commerciaux et industriels de la Région de Hanoï.

Et c'est ainsi que s'est dégagée au cours de ces dernières semaines, l'idée de la formation d'une équipe nouvelle et qu'aujourd'hui. nous venons solliciter vos suffrages avec la seule ambition et la seule volonté de réaliser un programme minimum.

Il nous a paru notamment que le rôle de notre chambre de commerce ne devait pas, en effet, se limiter à celui d'une simple chambre d'enregistrement et que, par suite, il lui appartenait dans le cadre des possibilités que lui laisse une réglementation aujourd'hui périmée, de prendre des initiatives en faveur des ses ressortissants toutes les fois que leurs intérêts étaient en jeu.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous proposons, si vous partagez notre manière de voir et nous faites confiance en réunissant vos bulletins de vote sur notre liste, de faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour provoquer, le plus tôt possible, la promulgation dans la colonie des textes réglementant la propriété commerciale et assurer ainsi aux ressortissants de notre Chambre la sauvegarde. que la loi a entendu réserver aux commerçants dans la Métropole.

Rien de ce qui touche au crédit commercial ne devant rester étranger à votre chambre de commerce, nous veillerons à ce que tous les moyens que la réglementation locale permet soient mis en œuvre.

L'organisation d'un entrepôt réel à Hanoi, l'étude d'un système de warrant dans le cadre de l'organisation bancaire locale, feront l'objet de nos premières préoccupations.

N'oubliant pas le sort des moins fortunés d'entre nous, nous nous efforcerons de faciliter l'éclosion et le fonctionnement d'un groupement d'entraide mutuelle.

Pour nous, la question de l'application du décret du 31 août 1933 aux commerçants et industriels domiciliés dans la Colonie et du cautionnement exigé des ces derniers et des membres de leur famille revenant en Indochine après un séjour en France, n'a pas été réglée par les correspondances échangées entre l'administration et la chambre de commerce.

Nous estimons également que la concurrence faite aux ressortissants de notre chambre de commerce par des organismes non patentés mérite attention et doit retenir la sollicitude des pouvoirs publics.

La lutte contre la vie chère ne nous laissera pas indifférente, et, sans attendre plus longtemps, nous joindrons nos efforts à ceux qui ont déjà entrepris le bon combat pour l'abaissement du prix de l'électricité.

Ayant enfin toujours présent à l'esprit la communauté d'intérêts qui lie le commerce à l'agriculture, nous rechercherons avec les représentants de cette dernière toutes les occasions d'une collaboration désintéressée et agissante.

En un mot, il nous paraît que le champ sur lequel peuvent porter les initiatives de vos élus est encore suffisamment étendu pour mettre à l'épreuve leur volonté d'aboutir.

Aussi, resterons-nous prêts à accueillir toutes les suggestions raisonnables et à soutenir toutes les revendications fondées sur des droits et des intérêts défendables.

Et si, comme on nous l'affirme, nos efforts à ces fins doivent rester stériles, si l'expérience nous démontre que nous nous sommes fait illusion sur la sollicitude que les pouvoirs publics doivent porter à ceux qui représentent ici des intérêts aussi respectables que les vôtres, nous vous demanderons alors de nous délier du mandat que vous nous aurez confié, afin que son véritable aspect soit, enfin, rendu à l'institution créée, croyons-nous, dans ce pays pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie.

MM. ROCHAT (Henri), import et export, 45, boulevard Gambetta, Hanoï ;
DELEU (Lucien), directeur des Établissements Gratry*, 16, rue de Balny, Hanoï ;
EMINENTE (Emilio), Ciné-Théâtres*, boulevard Rollandes, Hanoï ;
GIRARDOT (Raymond), garagiste*, 27, boulevard Rollandes, Hanoï ;
BAFFELEUF (Antoine), administrateur délégué de la Société des Transports maritimes et fluviaux de l'Indochine, 158, quai Clemenceau, Hanoï ;
GUIONEAUD (Roger), importateur, 7, rue Bobillot, Hanoï ;
GUILLOT (Charles), administrateur de la Société des Tanneries de l'Indochine*, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, 33-35, rue Paul-Bert, Hanoï ;
JEAN (Théophile), cordonnier, 58, rue Paul-Bert, Hanoï ;
MOURGUÈS (Albert), hôtelier [Hôtel des colonies*], président du Syndical des hôteliers de Hanoï, 78-80, rue Jules-Ferry, Hanoï.

« Je n'ai pas fait fortune, j'ai accumulé les déceptions »

Élection d'un délégué au Conseil supérieur de la France d'Outre-Mer
Scrutin du 4 octobre 1936
PROFESSION DE FOI D'ANTOINE BAFFELEUF
(*Chantecler*, 17 septembre 1936, p. 6)

Électeurs du Tonkin,

Candidat local, indépendant, je viens solliciter vos suffrages en dehors de toutes considérations de personnes, de tout groupement d'intérêt.

•

Qui je suis :

Débarqué pour la première fois à Saïgon en 1905, j'ai, depuis 31 ans, œuvré en Indochine, soit comme fonctionnaire, soit comme avocat défenseur, et enfin comme colon, industriel et commerçant.

Je n'y ai pas fait fortune, puisqu'à un âge où beaucoup songent à la retraite, je dois rester sur le tas pour tâcher de sauver ce que la crise m'a laissé. J'y ai, par contre, comme beaucoup d'entre vous, accumulé les déceptions et acquis, pour le moins, une expérience qui m'autorise aujourd'hui à prétendre parler, en connaissance de cause, de choses et gens de ce pays, et à revendiquer à ce titre la qualité d'Indochinois.

•

Pourquoi je suis candidat :

Parce qu'il est nécessaire que des voix autorisées s'élèvent de l'Indochine au moment où des changements profonds interviennent dans sa direction et dans son évolution vers des formes administratives, économiques, politiques et sociales qui fixeront pour de nombreuses années son avenir immédiat.

Parce qu'une institution humaine, si défectueuse soit elle, a toujours son utilité, et, qu'un mandat électoral, quel qu'il soit, ne vaut que par la personnalité de l'homme qui en est investi.

Ce n'est pas certes que j'entende par là reconnaître à la délégation au Conseil supérieur de la France d'Outre-Mer les qualités d'efficacité que beaucoup, se basant sur les faits les plus récents, lui refusent, mais s'il est difficilement contestable que celle-ci a, au cours de ces dernières années, été trop souvent considérée comme un brevet de longévité et de civisme à caractère alimentaire donné par le collège électoral au plus sympathique des candidats, il n'en reste pas moins que, dans un passé plus lointain, entre les mains d'un Henri de Monpezat, elle fut un instrument particulièrement heureux, qui assura à ce dernier, dans la conduite des affaires publiques, un rôle assez marqué pour lui valoir des droits à la reconnaissance de ses adversaires eux-mêmes.

Plus récemment encore, n'avons-nous pas vu ce que des hommes conscients de leurs responsabilités, résolus à exercer leurs droits et voulant aboutir, ont su faire rendre à un organisme consulaire dont beaucoup avait désespéré.

Pourquoi en serait-il différemment aujourd'hui de la seule forme de représentation générale que l'ostracisme de la Métropole daigne encore reconnaître, en dehors de toute considération professionnelle, à ceux de ses enfants qui œuvrent en ce pays.

Et ne serait-ce pas justifier les reproches d'inconséquence et l'épithète de « muets du sérail » que de laisser périmer, par un désintéressement stérile, l'exercice du droit qui nous est ainsi échu. Du moins, je l'ai pensé, et c'est pour toutes ces raisons que, sortant enfin de la réserve que, pendant trente et un ans, je me suis imposée, je viens aujourd'hui, pour la première fois, postuler l'honneur d'être votre délégué au Conseil supérieur de la France d'Outre-Mer.

•

Comment j'entends l'exercer

Par une action persévérante et directe sur les pouvoirs publics, tant dans la Colonie que dans la Métropole ;

Par un contact étroit et permanent avec vous, vos associations et vos assemblées, l'action du délégué ne pouvant être féconde que dans la mesure où persiste entre électeur et élu une collaboration loyale et confiante.

Je n'ignore certes pas que d'aucuns pensent que l'essentiel du rôle du délégué est ici même et que la tâche qui lui est réservée auprès des autorités locales, notamment dans le sein du Conseil du gouvernement et de la Commission permanente, est suffisamment importante pour l'attacher au rivage.

Je n'ignore pas également que beaucoup de bons esprits ne concèdent au rôle du délégué une efficacité que dans la mesure où ce mandat peut s'accoupler chez son titulaire à celui de représentant du peuple français.

Mais je sais également, par expérience, que le représentant du peuple français qui cumule un mandat de député ou de sénateur avec celui de délégué au Conseil supérieur de la France d'Outre-Mer, n'hésitera pas à sacrifier les intérêts de ses commettants lointains à ceux de ses électeurs de la Métropole, toutes les fois qu'un conflit ou même une simple divergence s'élèvera entre eux.

Je sais également, qu'astreint à résidence permanente en France, le député ou sénateur délégué perdra rapidement le contact avec ses commettants lointains et qu'il s'en suivra entre électeurs et élu des malentendus lourds de déceptions et même une incompréhension qui rendra tout rapport difficile, toute coopération impossible.

Quant au rôle qui échu au délégué sur place dans la colonie, si je n'en méconnais pas l'importance, je crois également que celle-ci a perdu son caractère essentiel le jour où la rapidité des communications entre Hanoï et Paris ayant favorisé les tendances centralisatrices du gouvernement métropolitain, le Département s'est trouvé substitué aux pouvoirs locaux pour le règlement de la plupart des questions et affaires intéressant la colonie.

•

Mon programme

Élever et soutenir vos revendications justifiées

Défendre les intérêts généraux de l'Indochine et plus particulièrement du Tonkin, dans l'Ordre, la Justice et la Liberté.

Au point de vue politique, considère comme l'un des premiers devoirs du délégué, celui de tout mettre en œuvre pour obtenir qu'enfin soit levée l'incapacité qui pèse sur tout Français habitant l'Annam et le Tonkin.

Cette incapacité est basée sur une fiction qui ne doit pas être irréductible. En faisant de nous tous des citoyens diminués, non seulement elle nous prive sans raison majeure de l'un de nos droits imprescriptible mais encore porte gravement atteinte à notre dignité. Elle est d'autant moins tolérable que le droit que l'on nous dénie est librement exercé dans leur pays même par nos compatriotes des vieilles colonies : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Comptoirs français de l'Inde, Guyane, Cochinchine et Sénégal, et cela sans que rien ne puisse justifier une telle différence de traitement. J'entends donc, si vous m'accordez vos suffrages, revendiquer inlassablement et par tous moyens appropriés le droit pour vous d'être désormais représentés au Parlement français.

Je considère également comme injustifiées les restrictions encore apportés à l'exercice de votre droit d'association, et je réclamerai, pour vous Français d'Indochine, les libertés dont jouissent en cette matière nos compatriotes métropolitains dans le cadre des lois de 1884 et 1901.

Opposé à toute licence, j'estime cependant que la presse française, ici comme en France, doit, pour remplir dignement son rôle d'éducatrice, disposer d'un minimum de liberté qu'elle ne trouve plus dans le décret du 4 octobre 1927. Celui-ci devra être révisé.

Enfin, il importe que les biens et l'honneur de chacun d'entre nous soient, ici comme en France, garantis contre l'arbitraire et l'irresponsabilité des pouvoirs publics. A cela je m'emploierai de toutes mes forces, de toute mon énergie.

J'estime d'autre part, que les Français d'Indochine ont donné suffisamment de preuves de leur compréhension, de leur pondération, de leur maturité politique pour avoir le droit de prendre une part effective à la gestion des affaires publiques de leur pays d'adoption. Maintenir le Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine et le Petit Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin dans le rôle consultatif sans portée qui leur échoit présentement, constitue, à mon sens, une injustice qui n'a que trop duré, et des réformes profondes s'imposent à bref délai, aussi bien dans la composition, l'organisation que les pouvoirs de ces assemblées. Celles-ci,

notamment, devront être habilitées à discuter, avec pouvoir délibératif, aussi bien des recettes et dépenses budgétaires de l'Union indochinoise et du Protectorat du Tonkin, que des mesures pouvant engager leur avenir.

Il est inadmissible enfin que les avis motivés et les vœux autorisés qu'elles émettent continuent à rester lettre morte pour nos dirigeants.

Au point de vue économique :

Quoique libre-échangiste, en cette période d'économies fermées, je suis et reste partisan d'une économie impériale qui suppose une politique de soutien pour les produits des possessions d'Outre-Mer dans la Métropole et un système de préférence pour les exportations françaises vers les pays Outre-Mer. Toutefois, j'entends que cette discipline ne soit pas une duperie pour les producteurs locaux et que, notamment, sous prétexte d'aider la production de la fibre et des filets de coco, l'on sacrifie délibérément les fabricants indochinois de sparterie à un vague intérêt électoral métropolitain. La vieille doctrine du Pacte colonial qui, dans le passé, conduisit à tant d'erreurs funestes, est aujourd'hui périmée, aucun raisonnement fallacieux, aucune casuistique ne saurait et ne doit lui rendre vie.

En matière douanière, par contre, je crois que, pour si imparfaite et si décevante qu'elle puisse encore nous paraître, la loi du 1928 n'a pas donné toutes ses possibilités, et que l'on peut notamment tirer de ses dispositions des dérogations ou tarifications autonomes qui, dans bien des cas, donneraient satisfaction à des revendications locales légitimes. C'est dans ce sens du moins, et dans celui du transfert aux pouvoirs locaux des décisions en cette matière, que porteront mes efforts, le cas échéant.

Par ailleurs, je considère comme essentiel pour sa prospérité de replacer l'Indochine dans le monde monétaire où elle vit. La piastre indochinoise doit redevenir ce qu'elle était, un moyen d'acheter et de vendre, et cesser d'être ce qu'elle est présentement : une fin, un objet de thésaurisation, un instrument d'oppression.

•

Colons, agriculteurs,
artisans, industriels, commerçants,

J'ai vécu trop longtemps parmi vous, pour n'avoir point partagé vos préoccupations, vos angoisses, pour ne pas connaître, n'avoir point fait miennes vos aspirations légitimes. Mon concours entier vous est acquis, et c'est en collaboration étroite, loyale, confiante avec vos assemblées consulaires et représentants que je poursuivrai la défense de vos intérêts, élèverai vos protestations, soutiendrai vos droits et vos revendications.

Parmi celles-ci, les plus urgentes, l'aménagement des dettes et la réorganisation du crédit, auront mes premiers soins.

Pour vous, je réclamerai des pouvoirs publics l'attention qu'ils doivent aux desiderata que vous avez déjà formulés en matière de crédit hôtelier, de crédit agricole, de crédit à long et à court terme. Je veillerai à ce que vous ne soyez pas tenus à l'écart des dispositions que le Parlement vient de prendre en faveur des industriels, commerçants, artisans et agriculteurs gênés par la crise. Je m'efforcerai d'obtenir que le plafond des prêts des caisses de Crédit mutuel pour colons soit porté au chiffre qu'il convient pour assurer leur efficacité.

M'associant aux observations que vous avez formulées concernant le Crédit colonial, je demanderai que cette institution nouvelle justifie enfin les espoirs que vous aviez placés en elle et reçoivent les modifications que le bon sens et la justice imposent, notamment en ce qui concerne le taux de l'intérêt et les conditions auxquelles cet établissement doit conditionner son aide financière.

Demain comme hier, je revendiquerai pour vous le droit de vous réclamer des dispositions de la loi métropolitaine dans la mesure où son application restera conforme à vos intérêts, aux usages et aux nécessités locales.

Je serai toujours à vos côtés quand vous vous élèverez contre tout monopole particulier, toute oligarchie financière, contre le pouvoir économique absolu de ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le distribuent selon leur bon plaisir. » Car, par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut respirer.

Fonctionnaires

Je sais la grande iniquité dont vous êtes les victimes. Hier, vous étiez sacrifiés au minotaure de la dévaluation et des décrets-lois dont les effets sur l'économie générale de ce pays ont été si funestes. Aujourd'hui, justice commence à vous être rendue. Réparation complète doit vous être faite. Un régime de solde, un statut vous assurant une vie décente, vous donnant toutes garanties de sécurité et de justice pour l'avenir vous sont dus.

C'est vous dire qu'en accord avec vos associations et représentants, je m'emploierai de toute mon énergie à obtenir des pouvoirs publics qu'il soit sursis à de nouvelles réductions de solde.

Je poursuivrai avec vous la réalisation de vos vœux en ce qui concerne la refonte générale du régime des soldes et de l'indemnité de zones ;

la révision des indemnités de déplacement, frais de transport, travaux supplémentaires ;

la gratuité des soins médicaux aux agents de l'administration et à leur famille ;

la gratuité des voyages aller et retour des familles de fonctionnaires obligés d'écourter leur séjour pour raisons de santé ;

la liberté du droit d'association en attendant le droit syndical ;

une représentation suffisante efficace du personnel dans les commissions de classement ;

la participation du personnel aux différentes commissions chargées d'étudier les questions vous intéressant, les modifications à apporter à vos statuts et au régime de vos soldes et indemnités ;

la régularisation de la situation précaire des agents contractuels et journaliers ;

l'amélioration du taux des retraites des fonctionnaires retirés dans la colonie ;

le rétablissement de l'indemnité de réinstallation ;

la suppression des notes secrètes, la communication des dossiers aux intéressés.

Demain comme hier, je serai avec vous contre l'arbitraire, le favoritisme et le népotisme.

•

Anciens combattants,

S'il n'a pas dépendu de moi des vôtres, je sais toutefois l'étendue et la grandeur de votre sacrifice, et j'aurai garde de laisser périmer les droits imprescriptibles que vous tenez de la reconnaissance de la Nation.

Vous aurez toujours en moi un ardent défenseur des privilèges que vous avez chèrement acquis.

•

Ouvriers, Employés. Eurasiens

Je n'ignore pas les injustices du sort qui vous est fait. Demain comme hier, toute ma sollicitude vous est acquise, ainsi qu'à vous, jeunes hommes inquiets devant l'incertitude des temps présents.

Pour vous, je revendiquerai le droit au travail, à sa durée limitée, au salaire minimum, au congé payé, à l'assurance au chômage, à la retraite pour la vieillesse.

Je veillerai à ce que, dans la lutte pour l'existence, vous ne soyez pas opprimés par ceux qui sont déjà pourvus ou plus favorisés.

J'aurai garde, enfin, d'oublier la protection qui est due aux familles nombreuses, et réclamerai inlassablement l'égalité de traitement pour tous les Français quelle que soit leur origine.

•

Haïphonnais,

Je suis et reste convaincu que la prospérité du Tonkin est étroitement liée à celle votre ville. Sans contester le mérite des solutions déjà envisagées, je crois fermement qu'il faut chercher le remède souverain à la défaveur dont vous vous plaignez à juste titre, dans la liberté de votre port.

La nature et le travail des hommes en ont fait la porte du Tonkin, du Yunnan et du Quang-Si sur la mer. Elle doit rester largement ouverte et il importe que les restrictions et les charges qui en rendent présentement l'accès difficile à ses tributaires soient réduites dans les conditions compatibles avec l'intérêt général, Haïphong, port de transit, Haïphong, port franc, telle est la devise que je fais mienne et que je m'efforcerai de faire prévaloir sur les intérêts et les égoïsmes particuliers, si je suis votre élu.

J'en terminerai en déclarant que j'entends bien ne pas me désintéresser de la politique à suivre vis-à-vis des indigènes et que, demain comme hier, je suis et resterais un propagandiste fervent du programme qui, répondant aux nécessités de l'évolution des populations protégées, tend à préparer leur participation de plus en plus large aux affaires publiques dans une collaboration confiante et féconde avec leurs protecteurs.

Tel est mon programme, tel je vous le livre. Il n'est certes pas parfait, certains le trouveront incomplet, prétentieux, teinté de démagogie ; d'autres seront surpris de ne point y trouver l'esprit, les tendances que je respecte ou que je partage.

Du moins, je revendique pour lui d'avoir été conçu en toute objectivité en dehors de toute vaine idéologie. et de s'inspirer des faits autant que possible.

J'ose donc espérer qu'il retiendra l'attention des « hommes de bonne volonté » et que ceux-ci, persuadés de son opportunité, me feront l'honneur et la confiance de me juger digne d'en poursuivre la réalisation.

•

Électeurs du Tonkin,

Les derniers événements de France et leur incidence sur l'Indochine donnent aux conjonctures présentes un caractère de gravité exceptionnelle. Celles-ci nécessitent du désintéressement, du dévouement, une longue expérience du pays et une vigilance avertie de tous les instants. Il importe donc que votre élu, quel qu'il soit, trouve dans la masse des suffrages qui se porteront sur son nom, l'autorité et l'assurance nécessaires pour défendre avec efficacité les intérêts d'un pays que nous aimons d'autant plus que nous y avons souffert et espéré.

Vive le Tonkin,

Vive l'Indochine,

Vive la France

Antoine BAFFELEUF

chevalier de la Légion d'honneur

avocat-défenseur honoraire,
président de la chambre de commerce de Hanoï.

TONKIN

L'élection d'un délégué au [Conseil supérieur des colonies](#)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 10 octobre 1936)

Au Tonkin, M. Caffa arrive en tête avec 620 voix. M. Alexandre Varenne 472, et M. Baffleuf 308. Il y a ballottage. [Baffleuf ne se désiste pour personne mais Varenne l'emporte]

Commission pour l'adaptation des lois sociales à l'Indochine
(*Chantecler*, 15 octobre 1936, p. 2)

La CCI de Hanoï propose :
— pour le commerce et l'industrie :
Baffleuf, administrateur-directeur des Transports maritimes et fluviaux, des Charbonnages de Tuyên-Quang, de la Manufacture de boutons [Société industrielle de l'Annam-Tonkin].

(*Chantecler*, 2 mai 1937, p. 3)

Baffleuf, pdt CCI, prend avion p. France.

La piastre indochinoise sera-t-elle "décrochée" ?
(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1937)

Notre collaborateur Louis Pargoire a exposé, vendredi dernier, la vive émotion qu'a provoquée en Indochine l'éventuelle désolidarisation de la piastre avec le franc.

Or, hier, une délégation composée de M. de Beaumont, député de la Cochinchine, MM. Baffleuf et Ardin, présidents des chambres de commerce du Tonkin et de la Cochinchine, MM. Rigaux et Alexandre Varenne, ancien gouverneur général, délégués de l'Annam et du Tonkin, a été reçue par les ministres des colonies, des finances et le président du conseil dont elle a attiré l'attention sur la nécessité d'une étude approfondie de la situation monétaire présente de l'Indochine et de ses répercussions économiques.

Nul doute que cette importante question, sur laquelle nous reviendrons, ait été examinée au cours de cet entretien.

(*Chantecler*, 10 octobre 1937, p. 6)

Retour Baffleuf par vol Air-France accueilli par Demolle, pdt p.i. CCI.

(*Chantecler*, 21 octobre 1937, p. 6)

CC Haiphong désigne :
— Baffeuf, pdt CCI Hanoï, comme repr. au comité central de prêts du Crédit colonial.

(*Chantecler*, 14 et 18 août 1938, p. 4)

Air France : vol inaugural Hanoï-HK avec Martin, Joitel, Bonfils, Baffeuf...

Inauguration de la ligne Hanoï-Hong-Kong
(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1938)

Présidence du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 30 octobre 1938)

Deux candidats, du Nord, sont en présence, M. Perroud et M. Baffeuf.
Ce dernier, avocat disert, agréable et mordant aussi, tint l'assemblée sous le charme pendant 30 à 40 minutes. M. Perroud ne dit rien, rien.
Le résultat du vote : M. Perroud 30 voix, M. Baffeuf 19 voix sur 51 votants.
M. Perroud est élu.

.....
On affirme dans Tout-Saïgon que l'échec de M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï, à la présidence du Grand Conseil, provient d'une pression certaine de la part du gouvernement général sur les grands conseillers dont une certaine obédience semble naturelle.

Les grands conseillers indigènes sont visés plus particulièrement ; ces pauvres conseillers ! ils ont tous les défauts et même ceux des autres.

Nous qui avons assisté à la séance qui comportait les élections du Bureau, nous estimons que M Baffeuf. en affirmant sa candidature, a dit d'excellentes choses, des choses qui, en d'autres circonstances, auraient porté exactement, mais M. Baffeuf s'est peut-être trop étendu — il a gardé la parole 40 minutes — et tout à coup, le Grand Conseil s'est rendu compte que ce serait une grosse erreur que de confiner dans le poste reluisant mais un peu insignifiant de président du Grand Conseil à un membre à la parole aussi facile, à la documentation remarquable, aux arguments frappants et qui se révélait, en outre, un opposant aux doctrines et combines administratives destinées à endormir le contribuable béat.

Et voilà pourquoi. Madame, votre fille est muette 1

Ajoutons qu'au moment où M. Baffeuf terminait son exposé, un grand conseiller du Sud nous a confié : « M. Baffeuf vient de se suicider ». Il s'agissait, bien entendu, de sa candidature.

Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin
« Petit Conseil »
(*Chantecler*, 6 novembre 1938, p. 8)

Élus Baffleuf, Le Roy des Barres, Rouet.

Election des membres. du Petit Conseil du Tonkin
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1938)

Voici les résultats des élections. Sont élus :
Circonscription de Vinh-yen : M. Baffleuf

HANOÏ
Élections municipales
(*Chantecler*, 1^{er} décembre 1938, p. 4)

LISTE BATTUE

BAFFELEUF, Antoine, président de la Chambre de commerce de Hanoï ;
BERNARD, Georges, directeur de l'Instruction publique ;
BOUCHON Henri, rédacteur des P.T.T. ;
CHAZAL Pierre, ingénieur des T. P. ;
CREPIN Jean, ingénieur entrepreneur ;
DASSIER Albert, directeur d'Indochine automobiles [Indauto-Ford] ;
DEMOLLE Gustave, négociant ;
EMINENTE, Emilio, industriel ;
Dr GAILLARD. professeur agrégé, directeur de l'École de médecine et de pharmacie
de l'Indochine ;
JOSEPH Robert, entrepreneur ;
JUIF Anatole, Ingénieur des T. P. ;
LEVÉE Paul, hôtelier ;
LACOLLONGE Charles, architecte principal des Bâtiments civils en retraite ;
Dr MASSIAS Charles, professeur agrégé ;
PICARD Georges, directeur des Établissements Chabot ;
SAUMONT Jean², directeur de la *Volonté indochinoise*.

PROFESSION DE FOI

Chers Concitoyens,

En sollicitant vos suffrages, nous n'avons d'autre ambition que faire œuvre utile et sauvegarder les droits et les intérêts de votre cité.

C'est ainsi, que nous entendons opposer au programme négatif des conseillers sortants, un ensemble de préoccupations qui ne sauraient laisser indifférentes toutes

² Jean Saumont : futur directeur d'*Indochine hebdomadaire illustré*, organe officiel du régime Decoux.
Fils de Jean-Baptiste Saumont (28 octobre 1877-3 mars 1931) : radical et franc-maçon, conseiller municipal de Hanoï (1905-1908), créateur du *Courrier d'Indochine* (1908-1912), puis de l'*Indochine Républicaine* (1925-1928) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/J.-B._Saumont.pdf

personnes soucieuses aussi bien des nécessités immédiates de la vie d'une grande municipalité que du prestige et de l'avenir de la capitale de l'Union indochinoise.

Nous considérons, en effet, qu'après cinquante années de présence française, il est anormal que l'on puisse encore écrire officiellement que certains quartiers de la ville de Hanoï sont « à peu près dans l'état où nous les avons trouvés en 1886, c'est-à-dire qu'au point de vue de l'hygiène, ils représentent non seulement pour les habitants qui les occupent mais aussi pour le restant de la commune des foyers permanents de contamination ».

Nous pensons qu'il est difficilement acceptable que sur 10.000 immeubles environ qui constituent la ville de Hanoï, l'on puisse encore en compter 8.500 qui utilisent un moyen d'évacuation aussi rudimentaire que la touque mobile.

Il nous semble inconcevable que la majeure partie des égouts de la ville puissent encore se déverser à l'intérieur de son enceinte, dans des exutoires provisoires constitués par des lacs dits « de complaisance ».

Nous ne nous résignons pas à considérer comme des maux nécessaires le vol et la mendicité qui paraissent y avoir acquis droit de cité.

Nous estimons enfin qu'il est indécent que les relations de voisinage de la zone suburbaine n'aient encore reçu aucun aménagement compatible avec l'hygiène et la salubrité des quartiers qui l'avoisinent

Loin de nous cependant la présomption de prétendre résoudre tous ces problèmes dans un avenir immédiat mais nous pensons — et l'expérience l'a prouvé —, qu'avec de la volonté et de la persévérance, il doit être possible d'y apporter sans plus tarder des palliatifs qui en atténueront les effets les plus criards et prépareront les solutions qui s'imposeront dans un avenir prochain.

Mais pour qu'un tel programme puisse porter ses fruits, encore faut-il en finir avec les errements qui ont privé Hanoi des bienfaits qu'elle aurait pu retirer de l'aménagement du quartier de Bai-Mau entrepris et exécuté en temps opportun ; encore faut-il renoncer à la politique d'inertie qui paralyse l'action, décourage les initiatives, déconcerte les bonnes volontés et, après avoir amenuisé l'effort d'un administrateur-maire actif, soucieux des intérêts de la cité, nous a conduit à une crise municipale sans précédent et dont la gravité ne saurait échapper à personne.

Certes, les conseillers sortants objectent qu'à Hanoï, « nous n'en sommes qu'à 15 cents additionnels ».

Mais ils oublient de dire que l'utilisateur paie l'électricité plus cher que dans telle autre ville de l'Indochine ;

que la commission municipale, après avoir institué une taxe d'eau pour les immeubles non branchés, a trouvé logique que les patentes subissent des augmentations substantielles³ ;

que, depuis trois ans, les dépenses de travaux neufs figurent pour zéro aux budgets municipaux⁴ ;

qu'à défaut de revenus permanents permettant d'engager l'avenir, les parcelles du domaine municipal susceptibles d'être mises en vente ont été réalisées en vue de permettre les transformations et embellissements dont les conseillers sortants se réclament.

C'est pourquoi nous avons pensé qu'écarter les problèmes urgents n'était pas les résoudre ;

que les solutions de facilité auxquelles on a eu recours depuis 1930 n'avaient qu'un temps ;

³ Déclaration à la commission des Finances. Réunion du 7 janvier 1938.

⁴ Déclaration du résident maire à la commission municipale. Réunion du 3 janvier 1938.

qu'une gestion prudente, au sens propre du mot, nécessiterait préalablement une reconsidération des revenus et des charges de la cité en vue d'un meilleur rendement et d'une répartition plus équitable entre les collectivités intéressées ;

que, par suite, Hanoï ne saurait, sans compromettre gravement son avenir, continuer à s'accommoder de la formule du moindre effort à laquelle on vous convie à nouveau.

Une ville qui ne meurt pas, progresse nécessairement, que ses administrateurs le veuillent ou non, et ceux-ci ne peuvent, sans méconnaître les réalités et les intérêts dont ils ont la charge, que suivre, accompagner ou, mieux encore, précéder cette progression.

Telle est, du moins, la tâche que, venus de tous les groupements de la cité, et en dehors de toute préoccupation politique, fonctionnaires, commerçants, industriels, etc., sans oublier les Français d'Indochine, nous nous proposons d'entreprendre si vous voulez bien nous faire confiance.

Vive la ville de Hanoï, terre française.

Hanoï
(*Chantecler*, 29 décembre 1938, p. 8)

Départ en Dewoitine de M. Baffeuf.

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 5 février 1939)

M. Baffeuf est allé à Paris et s'est fait entendre par les commissions des colonies du Sénat et de la Chambre des députés.

Les révélations du président de la chambre de commerce de Hanoï ont vivement surpris ses auditeurs, dont les connaissances coloniales sont généralement d'origine officielle.

« Comment, s'est-il écrié, dans le moment où nous livrons au Japon notre charbon et notre minerai de fer, on prend cette mesure injustifiée de la fermeture de la frontière du Yunnan, alors qu'il n'y a pas, juridiquement, d'état de guerre et qu'il ne peut y avoir, en conséquence, de contrebande de guerre.

L'ouverture de la route birmane qui détournerait pour l'avenir le trafic avec cette riche province du Yunnan que nous avons reliée au Tonkin par une ligne ferrée, difficile et coûteuse, justifie pleinement l'intervention éclairée de M. Baffeuf.

APRES L'OCCUPATION DE HAI-NAN

Une réunion du groupe [de protection] des intérêts français en Extrême-Orient
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

Le Groupe des intérêts français en Extrême-Orient s'est réuni à l'Institut colonial français, sous la présidence de M. Ernest Outrey, assisté de M. Alexandre Varenne, délégué du Tonkin au Conseil supérieur de la France d'outre-mer ; de M. de Conti, ancien ambassadeur de France en Chine ; de M. Gourdon, directeur du comité de propagande au ministère des Colonies ; du R. P. Robert, supérieur des Missions étrangères, de M. Baffeuf, président de la Chambre de commerce de Hanoï ; de M. Lefèbvre, directeur de l'Agence économique de l'Indochine [Agindo] ; de

M. Gheerbrandt, directeur de l'Institut colonial français. La récente occupation de Hainan a élevé le débat bien au-dessus des préoccupations mercantiles.

.....

(*Les Annales coloniales*, 28 février 1939)

M. Baffeuf, chargé de mission par le gouvernement général de l'Indochine en vue de la création à Alger, d'un Office économique de cette Fédération, s'est embarqué à destination de Hanoï.

(*Chantecler*, 5 mars 1939, p. 4)

Retour Baffeuf par avion Air France.

Menaces sur l'Indochine
Une frontière à rouvrir
(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1939)

C'est la frontière du Yunnan, fermée pour complaire au Japon, ainsi que l'a révélé à Paris M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï.

La Vérité, de Pnompenh, souligne à nouveau qu'une voie anglaise va être réalisée entre Yunnanfou et Rangoon ; il y a là, pour l'Indochine française, un danger d'une extrême gravité. D'une part, les Chinois ne nous pardonneront jamais de les avoir abandonnés ainsi, au mépris de nos engagements. au jour du péril ; d'autre part, quand le trafic commercial aura pris l'habitude de passer par Rangoon, il aura tendance à suivre cette voie, même lorsque la frontière tonkinoise sera rouverte, si toutefois nous tardions trop à le faire. Actuellement, certes, le transports des marchandises par la route de Rangoon à Yunnanfou est lent, difficile, coûteux; mais il le deviendra de moins en moins. Une voie ferrée va être créée pour relier à Yunnanfou, puis à Chungking, capitale actuelle de la Chine située à près de 3.000 kilomètres de la côte occupée par le Japon, le chemin de fer de Birmanie. Les Anglais viennent d'avancer 10 millions de livres à la Chine pour l'établissement de cette voie ferrée. Il y a là, tout le monde le comprend, un péril qui peut être fatal à la prospérité de notre colonie de l'Indochine.

Voilà la menace, une grave menace, qui pèse sur l'activité économique de l'Indochine.

En France, voudra-t-on enfin se rendre compte de ce danger ?

Il est temps pour nos dirigeants de tenir un langage ferme et d'adopter une attitude sans équivoque en Extrême-Orient.

Continuer à ménager le Japon ? Cela ne nous profiterait non seulement en rien mais encore, risquerait d'être interprété comme un acte de faiblesse.

Office de l'Indochine à Alger
(*Les Annales coloniales*, 4 avril 1939)

Nipponisation linguistique des Tonkinois
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

On a diffusé en Cochinchine la « svastika » ou. croix gammée de Bouddha. On a dit officiellement qu'elle protégeait contre les « ma-kouï » et officieusement qu'elle protégeait contre les sévices des futurs envahisseurs japonais.

Maintenant, on diffuse au Tonkin des brochures contenant les rudiments de la langue japonaise à l'usage des Annamites du Tonkin.

Légalement, que peut-on contre ces propagandes subversives ? Pas grand-chose sans doute. Mais, pratiquement, n'y a-t-il pas lieu de mener une contre-propagande pour montrer que la France n'a pas peur du Japon, selon les termes de M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï, et qu'elle ne songe nullement à quitter l'Indochine ?

Chambre de commerce de Hanoï
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940)

VILLE DE HANOÏ

Baffeuf Administrateur délégué de la Sté industrielle de l'Annam-Tonkin 24, rue Halais

La session extraordinaire du Petit Conseil du Tonkin
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 28 juillet 1940)

Commission permanente du Grand Conseil
(*L'Écho annamite*, 15 novembre 1940)

Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 janvier 1941)

SAIGON, 25 janvier. – L'amiral Decoux a reçu le 25 janvier M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï...

Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 4 avril 1941)

Hanoï, 4 avril — L'amiral Decoux a reçu le 4 avril ... M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï... (Arip)

Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 1^{er} août 1941)

Hanoi, 1^{er} août. — L'amiral Decoux a reçu le 1^{er} août ... M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï... (Arip)

UN ACTE DE FOI DANS L'AVENIR DE L'INDOCHINE FRANÇAISE
La foire-exposition de Hanoï
Son inauguration solennelle par l'amiral Decoux
(*L'Écho annamite*, 1^{er} décembre 1941)

.....
Dans le salon central du Musée Maurice-Long, M. Baffeuf prononce ensuite une allocution dans laquelle il retrace les difficultés qui ont dû être surmontées pour réaliser cette importante manifestation économique.
.....

Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 février 1942)

HANOI, 20 février. — L'amiral Decoux a reçu le 20 février ... M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï ...

Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 novembre 1942)

HANOI, 7 novembre. — L'amiral Decoux a reçu le 7 novembre ... et M. Baffeuf président de la chambre de commerce de Hanoi. (OFI)

États généraux de la colonisation française
(Paris, 30 juillet-24 août 1946)

Création d'un bureau permanent dit Comité d'action de l'Union française, présidé par M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï⁵.

AEC 1951-139 *bis* — Société de caution mutuelle pour la France d'outre-mer (SOCAMUFOM),

⁵ Alain Ruscio, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine 1944-1954*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 127-128.

11, rue de la Bienfaisance, PARIS (8^e).

Objet. — Société de caution mutuelle fondée le 3 février 1948, destinée à faciliter l'obtention de prêts à moyen terme à des entreprises exerçant leur activité dans les territoires de la France d'outre-mer, conformément à la loi du 13 mars 1917 et aux dispositions législatives qui l'ont complétée, notamment la loi du 31 janvier 1918 et l'ordonnance du 30 juill 1945.

Conseil. — V.-présidents : Antoine Baffleuf, repr. les sociétés suivantes : Sté des tuyaux agglomérés et centrifugés d'Indochine [Stacindo], Sté agricole, financière industrielle d'Indochine, Sté des charbonnages de Tuyen-Quang.



[Coll. Olivier Galand](#)

Signature d'Antoine Baffleuf sur l'action Charbonnages de Tuyen-Quang en 1954

Who's who européen, 1967 :

BAFFELEUF Jean François Jules. Administrateur de sociétés. Né à Hanoi (Vietnam), le 21.12.1910. F. : d'Antoine, avocat, et de Gisèle Richard. M. : le 26.12.1951, à Hanoi, avec Marguerite Preux. Enf. : Antoine. Ét. : Éc. Bossuet et Lycée Louis-le-Grand. Gr. : capacitaire en droit. Carr. : employé. dir. de soc. industr. Indochine, 1960 retour en Fr., adm. de div. soc. A. priv. : 7, rue Desaix, 63 Chamalières ; prof. : rue Desaix 63 Chamalières, France.

Who's who, 1979 :

BAROCHE (Jacques, Antoine). Pseudo. RAMUS (Pierre). Ecrivain, Né le 6 juillet 1905 à Paris. Fils d'Henri Baroche, industriel, et de M^{me}, née Suzanne Letu [Frère de Robert, marié à une Dlle Baffleuf, probablement fille d'Antoine), et de Michel, mpf]. Mar. le 29 juillet 1943 à Mlle Colette Laurance (2 ent. : Jean-Michel, Catherine). Etudes : Lycées Carnot et Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : Bachelier. Carr. : journaliste, collabore à de nombreux journaux, revues ou magazines : *l'Aube*, *l'Aurore*, *France libre*, *Paris-théâtre*, *Télémagazine*, *Cinéma*, *Ciné-Revue*, *Climats*, *Carrefour de l'Histoire*, *Aux Écoutes*, la

Tribune de Genève, Constellation, Week End, Ici-Paris, France-Dimanche, etc. Écrivain. Membre de la Société des gens de lettres et de l'Association des écrivains-combattants, Sociétaire des Artistes français. Œuvres : *Soirs, Chants d'amour, Au bois cruel, le Sang des vierges, Vedettes au microscope, Une fulgurante carrière, Comportement sexuel de l'homme marié, la Française et l'adultère, Paroles de stars.* Dist. : prix de poésie de l'Académie française (1954 et 1956). Distractions : la peinture et la musique. Sport : ski. Adr. : privée, 16 av. Stéphane-Mallarmé, 75017 Paris.
